Image not found or type unknown

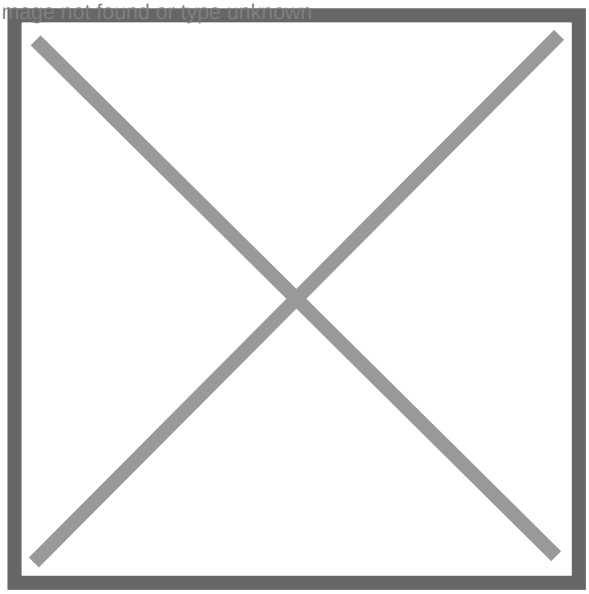

Justification sur une fin de période d'essai: est-ce légal?

Par **sebon7411**, le **07/10/2008** à **21:06**

bonjour!
voilà ma fiancée a signé un contrat en CDI dans un restaurant de restauration rapide. Le jour de la signature elle leur a dit être enceinte. au bout du troisième jour d'essai, elle a eu une lettre remise en main propre pour mettre fin à sa période d'essai en disant qu'ils n'ont rien pu tirer de positif dans son travail exécuté.
J'ai entendu dire que durant une période d'essai, il est formellement interdit de donner une justification pour mettre fin à cette période; et qu'il est possible de porter plainte contre la justification. Alors ma question est: Ont-ils le droit de donner une telle justification durant une période d'essai?
si non qu'elles sont les démarches a suivre?
dans l'attente d'une réponse, veuillez recevoir mes sincères remerciement.
P.S.: merci de m'indiquer votre métier ou si vous avez eu ce genre d'expérience.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés